

DOUBLEMENT TOUCHÉES

DES FEMMES S'ÉLÈVENT
CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES DANS LES
CAMPS HAÏTIENS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,8 millions de sympathisants, membres et militants qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux atteintes aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où tout être humain peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2010 par Amnesty International Ltd
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

© Amnesty International 2011

Index : AMR 36/001/2011 French
Original : anglais
Imprimé par Amnesty International,
Secrétariat international, Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation préalable écrite des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, veuillez contacter copyright@amnesty.org.

Photo de couverture : Camp de personnes déplacées en Haïti (novembre 2010). CC BY-ND 2.0 © Michael Swan

amnesty.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
DÉNONCER LES VIOLENCES SEXUELLES ET LIÉES AU GENRE	4
LA VIE DANS LES CAMPS.....	8
LA PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET LIÉES AU GENRE	11
RECOMMANDATIONS	15
NOTES	17

INTRODUCTION

« Nous ne pouvons pas vivre en paix dans notre camp. Le soir, nous ne pouvons pas sortir. Il y a tout le temps des coups de feu et des incendies... Là où je vis, j'ai peur. Nous avons de mauvaises conditions de vie ; cette zone n'est pas sûre... Nous avons peur. Nous pouvons être violées à tout moment... Nous sommes contraints de vivre dans la misère. »

Dina, victime de viol

Le séisme de janvier 2010 a dévasté Haïti. Décrit par le secrétaire général des Nations unies comme « l'une des catastrophes naturelles les plus importantes et les plus graves de ces dernières décennies », il a provoqué une crise humanitaire nécessitant une action internationale sans précédent¹. Ce tremblement de terre a fait plus de 230 000 morts et 300 000 blessés. De larges pans de Port-au-Prince, de Jacmel, de Léogâne et d'autres villes plus petites et des zones périphériques ont été réduits à l'état de ruine, laissant près de deux millions de personnes sans abri.

Un an plus tard, plus de 1 050 000 personnes vivent toujours dans les 1 199 villages de tentes qui se sont multipliés dans la région de Port-au-Prince et dans le sud du pays². Il s'agit pour la plupart d'installations informelles qui sont apparues immédiatement après le séisme, alors que les survivants quittaient leur maison dévastée. Dans la plupart des camps, les conditions sont épouvantables et l'hébergement est précaire. Souvent, les camps reflètent l'omniprésence de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion sociale qui, depuis des années, étaient le lot des communautés marginalisées. Avant le séisme, plus de la moitié de la population était touchée par la pauvreté, qui était à la fois extrême et répandue. Les richesses étaient par ailleurs particulièrement concentrées, puisqu'Haïti était le deuxième pays d'Amérique pour lequel la répartition du revenu des ménages était la plus inégale³. Le séisme a exacerbé des atteintes aux droits économiques et sociaux préexistantes.

Selon des experts internationaux des déplacements de personnes à l'intérieur de leur pays, les personnes déplacées de force en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme sont plus exposées à des atteintes aux droits humains⁴. Le séisme de janvier en Haïti n'a pas fait exception. Des communautés qui étaient déjà en danger sont devenues encore plus vulnérables aux violences après avoir été déplacées, puisqu'elles ont été privées des réseaux qui leur apportaient un certain soutien et leur permettaient de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

En outre, le tremblement de terre a détruit des bâtiments et des infrastructures du gouvernement dans toute la capitale, freinant sa capacité à réagir à cette situation d'urgence ou à jouer un rôle moteur dans la coordination de la réponse humanitaire. Des postes de police, des tribunaux, des bâtiments administratifs, des cliniques et des hôpitaux ont été réduits à l'état de ruines ou sérieusement endommagés. La communauté internationale est rapidement intervenue pour combler ces lacunes. Même si elle a été confrontée à des problèmes de coordination au début de la crise, au fil des mois, elle a contribué à remettre sur pieds certains services essentiels. Toutefois, alors que l'apport de soins médicaux de base, de nourriture et d'eau a mobilisé de nombreux efforts et a bénéficié d'une implication forte, le droit des femmes et des fillettes à être protégées des violences sexuelles, qui est tout aussi important, n'a suscité que peu d'attention.

La violence sexuelle et les autres formes de violence liées au genre⁵ étaient déjà répandues en Haïti avant le 12 janvier 2010, mais le séisme a porté un coup fatal aux rares mécanismes de protection existants⁶. Depuis le séisme, les besoins spécifiques des femmes et des fillettes vivant dans des camps en ce qui concerne les réponses apportées à la violence liée au genre et sa prévention n'ont pas été pris en compte de façon adéquate. Les risques de viol et d'autres violences liées au genre dans les camps haïtiens ont augmenté de manière spectaculaire cette année. Les auteurs de ces actes sont souvent membres de bandes de jeunes qui agissent après la tombée du jour. Les femmes et les fillettes, qui doivent déjà affronter le deuil et le traumatisme liés à la perte de leurs proches, de leur maison et de leurs moyens de subsistance après le séisme, vivent dans des camps, sous des tentes qui ne peuvent pas être sécurisées, et sont soumises à la menace permanente de la violence sexuelle. Les victimes, qui n'ont pas accès aux soins médicaux et ont peu d'espoir de recevoir de l'aide ou de voir leurs agresseurs traduits devant les tribunaux, se trouvent dans une situation inextricable.

Ce rapport souligne les besoins des femmes et des fillettes en matière de protection dans les camps, à la lumière des recherches réalisées par Amnesty International et d'autres organisations sur la violence contre les femmes et les fillettes après le séisme.

GUERLINE

« La nuit, nous ne pouvons pas dormir à cause de la violence. Les bandits et les violeurs ne dorment jamais. Toute la nuit, [...] ils ne cessent de tirer des coups de feu, de faire du raffut, de nous tirer dessus. Hier soir, nous avons dû quitter le camp. Nous n'avions nulle part où aller. Nous sommes descendus dans la rue. Ils [les "bandits"] m'ont couru après et je me suis blessée au pied... Nous n'avons pas pu dormir, nous sommes restés éveillés toute la nuit avec les enfants.

« Comme ma fille a été violée, je l'ai envoyée en province [à l'extérieur de Port-au-Prince]. Elle s'est fait violer par quatre hommes... Elle a 13 ans. C'est arrivé vers 2 heures du matin, un mardi du mois de mars... Je ne me souviens plus de la date... Ils m'ont dit que si j'en parlais, ils me tueraient... Ils ont dit que si j'allais à la police, ils m'abattraient... C'est pour cette raison que je ne suis pas allée à la police. J'ai peur. Ils m'ont menacée... Je n'ai aucun endroit sûr où aller, donc j'ai dû me taire... Je n'ai pas emmené ma fille à l'hôpital. Elle avait trop peur. Je l'ai envoyée dans une autre ville où j'ai de la famille... Depuis lors, je n'arrive pas à ne plus y penser... À Place Mausolée, il n'y a pas du tout de sécurité. Je suis déjà victime mais je ne sais pas où aller... Je n'ai aucun endroit où aller. »

Guerline a également été violée la nuit de l'agression de sa fille. Elle ne peut pas identifier les agresseurs car ils portaient des cagoules. Elle a expliqué à Amnesty International que la police passait devant le camp en voiture, mais qu'elle n'entrait jamais à l'intérieur. Depuis que leur maison a été détruite, Guerline et trois de ses enfants vivent sous des toiles à Place Mausolée, près de l'ancien tribunal, à Port-au-Prince. Son mari est mort pendant le tremblement de terre.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, l'État haïtien et ses agents sont responsables du maintien de la sécurité et de la protection dans les camps⁷. Cette responsabilité inclut l'obligation spécifique de garantir la protection des femmes et des fillettes contre toutes les formes de violences liées au genre et l'obtention de réparations.

Même si la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les diverses agences des Nations unies, dont l'UNICEF et le FNUAP, qui ont des mandats de protection clairs, aident le gouvernement à remplir ses fonctions, elles ne peuvent pas le remplacer et leur action ne le dispense pas de respecter ses obligations en matière de droits humains. D'après ces normes, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont droit au même niveau de protection que le reste de la population haïtienne. Dans un contexte d'urgence humanitaire, la protection englobe toutes les activités visant à obtenir le respect complet des droits de l'individu, conformément à l'esprit et à la lettre de la législation relative aux droits humains (et éventuellement du droit international humanitaire et sur les réfugiés⁸). Elle couvre l'ensemble des droits humains, notamment les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les défis que doivent affronter le gouvernement haïtien, les agences des Nations unies et les organisations qui apportent une assistance humanitaire sont évidemment énormes. Même en prenant en compte ces difficultés, il n'en reste pas moins que les informations reçues par Amnesty International, et en particulier celles des six derniers mois de 2010, démontrent de façon constante que dans la grande majorité des camps, les mesures prises pour assurer la protection des femmes et des fillettes sont insuffisantes, car elles ne répondent pas aux facteurs qui contribuent à la violence liée au genre dans les camps⁹.

Selon Walter Kälin, le représentant du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le cœur du problème est le suivant : « l'absence de progrès vers des abris plus sûrs, est liée à un échec de la part du gouvernement haïtien quant à sa capacité à formuler et à communiquer au public un plan sur les camps. Cela affecte également le travail de la CIDH [Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti] sur le sujet¹⁰. »

L'insécurité qui règne à l'intérieur et aux alentours des camps est l'un des principaux facteurs qui favorise la violence sexuelle et les autres formes de violence liée au genre. Les recherches d'Amnesty International et d'autres organisations non gouvernementales internationales et nationales montrent que les mesures de protection n'ont pas été complètement intégrées à la réponse humanitaire. Cela contribue également à créer un environnement dans lequel les femmes et les fillettes sont exposées à des niveaux élevés de violence liée au genre¹¹.

Le nouveau gouvernement haïtien, qui, en vertu de la Constitution, devrait prendre ses fonctions début février, héritera d'une crise humanitaire et des droits humains persistante. Outre la dégradation des conditions de vie et de sécurité dans les camps signalée par de nombreuses agences, l'épidémie de choléra qui s'y répand

actuellement va encore aggraver cette situation déjà complexe. Dans ce contexte, Amnesty International appelle le nouveau gouvernement à accélérer la mise en place d'un plan global afin de soutenir les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de répondre de manière adéquate aux besoins de la population vivant dans les camps et de veiller à ce que leurs droits soient maintenus. Plus spécifiquement, le nouveau gouvernement doit s'assurer de la mise en œuvre d'un plan global visant à améliorer la sécurité des femmes et des fillettes et à traiter le problème de la violence liée au genre. La dimension de genre et l'attention portée aux besoins des femmes et des fillettes doit être complètement intégrée à tous les aspects du travail de reprise et de reconstruction.

Ce rapport contient des récits de femmes et de fillettes qui ont été victimes de viol dans les camps haïtiens après le 12 janvier 2010. Pendant les mois de mars et juin 2010, Amnesty International a interrogé plus de 50 femmes et fillettes vivant dans des campements de fortune de Port-au-Prince, Jacmel et Lascahobas¹². Leur nom a été modifié afin de protéger leur identité.

À l'occasion de deux visites en Haïti depuis le séisme, Amnesty International a exprimé ses préoccupations au gouvernement haïtien lors de réunions avec le président René Préval et le Premier ministre Jean-Max Bellerive, le ministre de l'Intérieur et le directeur de la protection civile, le ministre de la Condition féminine et des droits des femmes, le ministre des Affaires sociales, le directeur général de la Police nationale haïtienne et les secrétaires d'État à la Sécurité publique et à la Justice.

Les délégués d'Amnesty International ont également rencontré le Représentant spécial des Nations unies du Secrétaire général des Nations unies et chef de la MINUSTAH, le chef par intérim de la section de la MINUSTAH chargée des droits humains, des représentants de l'UNICEF et du FNUAP, des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

Amnesty International souhaite rendre hommage au courage des femmes et des fillettes qui ont partagé leur expérience ainsi qu'aux organisations qui les soutiennent.

DINA

« Je suis membre de FAVILEK [Fanm Viktim Leve Kanpe, Femmes Victimes Debout, une organisation populaire de femmes] depuis longtemps. J'ai moi-même été victime de viol [avant le séisme]... Le soir du 20 janvier, plusieurs jeunes hommes ont tiré des coups de feu en l'air. Ils sont entrés dans notre abri et ont attrapé ma nièce de 19 ans... Ils sont juste entrés, l'ont attrapée et l'ont emmenée... Elle a été violée par plusieurs hommes. Ils l'ont enlevée vers 21 heures et l'ont relâchée vers 2 heures du matin... »

« Elle a perdu sa mère lors du tremblement de terre donc nous l'avons accueillie chez nous... Je vivais à Carrefour Feuilles, mais depuis le séisme, j'habite dans un camp de Martissant. Ma maison s'est écroulée. Mon père et ma fille aînée (de 18 ans) sont morts. Avant, j'étais vendeuse ambulante, mais j'ai tout perdu. »

« Nous ne pouvons pas vivre en paix dans notre camp. Le soir, nous ne pouvons pas sortir. Il y a tout le temps des coups de feu et des incendies... Là où je vis, j'ai peur. Nous avons de mauvaises conditions de vie ; cette zone n'est pas sûre... Nous avons peur. Nous pouvons être violées à tout moment... Nous sommes contraints de vivre dans la misère. »

« J'ai emmené ma nièce à la clinique et un médecin lui a donné des médicaments... Nous ne sommes pas allées à la police car nous avons peur. Nous ne savons pas si ces hommes sont toujours dans les parages... Ils étaient cagoulés et armés. »

DÉNONCER LES VIOLENCES SEXUELLES ET LIÉES AU GENRE

« Je suis l'une des responsables de KOFIVIV, une organisation populaire de femmes qui travaille avec des victimes de violence sexuelle. J'ai moi-même été victime de viol en 1992 puis en 2003.

Je vis dans un camp, sous une tente. J'ai été témoin de violence contre les femmes et les fillettes. Et j'ai également été témoin de la réponse totalement inadaptée du gouvernement. KOFIVIV a recensé au moins 242 cas de viol depuis le séisme. Nous attendons toujours qu'ils fassent l'objet de poursuites...

On entend rarement des voix telles que la mienne dans ce genre d'endroit... »

Malya Villard-Apollon, responsable de la Commission des femmes victimes en faveur des victimes (KOFIVIV), discours devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Genève, 7 juin 2010.

Les violences sexuelles et liées au genre sont omniprésentes en Haïti. Même si le risque pour les femmes et les fillettes d'être confrontées au viol et à d'autres formes de violence sexuelle était déjà important avant le séisme, il a encore été augmenté par les déplacements et les conditions de vie précaires dans les camps de fortune. Les séquelles du tremblement de terre ont provoqué l'effondrement des réseaux et des structures fondés sur la famille et la communauté, qui assuraient un minimum de protection aux femmes et aux fillettes. Des centaines de cas de viol et d'autres formes de violence liée au genre ont été recensés dans les camps au cours de cette année. Cependant, de nombreuses organisations qui travaillent sur le terrain en Haïti estiment que les cas signalés ne représentent qu'une partie du nombre réel de cas¹³.

La plupart des victimes de viol interrogées par Amnesty International ont été violées par des hommes et des bandes de jeunes armés qui traînaient dans les camps après la tombée de la nuit. Leurs expériences sont représentatives des atteintes systématiques aux droits humains signalées tout au long de l'année. Une femme a expliqué avoir été violée à deux reprises depuis le tremblement de terre, ce qui met en lumière le manque de mesures de protection dans les camps.

La violence liée au genre est l'un des problèmes de protection les plus graves auxquels sont confrontées les femmes et les fillettes. L'expérience a également démontré que les risques de violence liée au genre auxquels étaient exposées les femmes et les fillettes augmentaient avec le temps en raison de la destruction de l'ordre familial, de la protection et des mécanismes d'adaptation associée à la perte des revenus et des moyens de subsistance¹⁴. Cependant, selon les experts internationaux des situations de déplacements à l'intérieur d'un même pays, la protection reste l'un des aspects les plus négligés des réponses et de la planification humanitaires¹⁵. Le manque de respect des droits humains et le fait que la discrimination contre les femmes soit profondément ancrée contribuent à créer un environnement qui favorise la violence liée au genre. L'impunité dont jouissent les responsables des agressions est un autre facteur qui augmente le risque de telles violences. En Haïti, les auteurs de ces crimes savent que la probabilité d'être traduits devant les tribunaux est faible voire inexistante. La prédominance de l'impunité dans le domaine de la violence contre les femmes est un symptôme de l'incapacité qu'éprouvent depuis de nombreuses années les systèmes de justice et de maintien de l'ordre haïtiens à définir comme priorité la protection des femmes et des fillettes, ainsi que les enquêtes et les poursuites qui doivent être engagées pour ces crimes.

Selon les femmes interrogées par Amnesty International, les facteurs qui augmentent les risques de violence liée au genre dans les camps sont les suivants :

- le manque de sécurité et de maintien de l'ordre à l'intérieur des camps et la réponse inadéquate apportée

par les policiers aux victimes de viol ;

- le manque d'éclairage la nuit ;
- les abris non sécurisés et inadéquats dont disposent les personnes déplacées, comme des tentes, des bâches et parfois seulement des couvertures et des draps ;
- des toilettes/latrines et des installations sanitaires inadéquates à l'intérieur et autour des camps ;
- la dégradation du maintien de l'ordre, avec des bandes armées qui se livrent à des attaques dans les camps en totale impunité ;
- la surpopulation dans les camps ;
- les difficultés d'accès à tout moyen de gagner sa vie ou d'avoir des revenus ;
- la répartition inégale de l'aide humanitaire et d'urgence entre les camps et à l'intérieur de chacun d'entre eux ;
- le manque de mesures de protection pour les victimes de violence sexuelle, ce qui les expose à une victimisation secondaire ;
- le manque d'informations sur les étapes concrètes que doivent suivre les victimes de violence sexuelle pour signaler le crime à la police et à la justice.

Pendant les six derniers mois de 2010, des mesures de protection et de sécurité visant à réduire les risques que courent les femmes et les fillettes ont été mises en œuvre dans certains camps par des comités locaux et des organisations humanitaires. Le personnel militaire des Nations unies, UNPOL (la police des Nations unies) et la Police nationale d'Haïti (PNH) ont mis en place des patrouilles et une présence permanente dans sept camps de la capitale. Toutefois, InterAction, une alliance d'ONG basée aux États-Unis, a signalé en novembre que : « Le fait que les femmes et les fillettes étaient confrontées à un danger extrême de violence physique et sexuelle dans leurs tentes, à l'intérieur des camps de déplacés et dans des lieux moins publics, a été négligé. Les efforts en matière de sécurité n'ont pas résolu le problème d'insécurité et les femmes et les fillettes restent dans la même situation¹⁶. » InterAction a également déclaré : « la présence de forces de sécurité à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des camps reste minimale, ce qui rend les femmes et les fillettes particulièrement vulnérables à la violence liée au genre et au trafic¹⁷. »

Les efforts visant à améliorer la sécurité à la périphérie des camps ne sont globalement pas parvenus à résoudre l'insécurité à laquelle doivent faire face les femmes et les fillettes à l'intérieur des camps. Les victimes de viol ont souvent expliqué à Amnesty International que la police haïtienne et les patrouilles des Nations unies étaient souvent visibles sur les routes autour des camps, mais rarement à l'intérieur.

SUZIE

Suzie et ses deux jeunes fils ont rejoint une amie dans un abri de fortune de la place Dessalines, au Champ-de-Mars. Ils ont fui Cité Plus après le séisme de janvier, qui a détruit la maison dans laquelle ils vivaient et a tué les parents, les frères et le mari de Suzie.

Suzie et son amie ont toutes les deux été violées devant leurs enfants par un groupe d'hommes qui se sont introduits de force dans leur abri le 8 mai vers 1 heure du matin. Elles ont été victimes de viol collectif. Suzie ne connaît pas le nombre de leurs agresseurs car les deux femmes avaient les yeux bandés.

« Une fois qu'ils sont partis, je n'ai rien fait. Je n'ai eu aucune réaction... Les femmes victimes de viol devraient aller à l'hôpital, mais je n'y suis pas allée car je n'avais pas d'argent... Je ne sais pas où trouver une clinique qui dispense des soins médicaux aux victimes de violence. »

L'hôpital général de Port-au-Prince se trouve à seulement 15 minutes à pied de la place Dessalines et un programme géré par le gouvernement haïtien propose des soins médicaux, pour la plupart gratuits, aux victimes de viol. Cependant, en raison du manque d'informations sur les services disponibles, des femmes comme Suzie ne bénéficient pas des soins médicaux dont elles ont besoin. Suzie a rejoint FAVILEK et a parlé de l'épreuve qu'elle a subie. En revanche, elle n'a pas signalé le viol aux autorités. « Je ne suis pas allée à la police car je ne sais pas qui sont les hommes qui m'ont violée. » Elle a déclaré à Amnesty International : « La police patrouille dans les rues mais je ne l'ai jamais vue à l'intérieur du camp. »

Le cluster Protection¹⁸, dirigé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (ONU), a signalé en juin l'émergence d'un ensemble de violences systématiques, et a évoqué « une prévention et une réponse inadéquates » au viol¹⁹. On peut lire dans la suite du rapport : « Au moment de l'enquête du cluster (juin 2010), aucun responsable présumé n'a été arrêté. La sécurité des victimes suscite des préoccupations

particulières, et nécessite dans certains cas une relocalisation des femmes ou des fillettes dans de nouveaux camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. La capacité de réponse au cas par cas est limitée et met en lumière l'absence d'un mécanisme systématique de traitement des cas de violence sexuelle et liée au genre. » Tout au long de l'année, les organisations participant au sous-cluster Violence liée au genre²⁰ ont également indiqué que chaque semaine, des cas de viols leur étaient signalés dans les camps où elles mettaient en œuvre leurs programmes et que plus de la moitié des victimes étaient des jeunes filles.

MYRIAM

Myriam venait d'avoir 11 ans lorsqu'elle a été violée. Sa mère ayant disparu lors du tremblement de terre, elle vivait depuis janvier avec une de ses tantes sous un abri fragile en draps, dans un campement informel du Champ-de-Mars. Myriam n'est jamais allée à l'école et sa tante n'a pas les moyens de payer ses études. La tante de Myriam a expliqué à Amnesty International : « Après le séisme, elle était partie acheter de la nourriture quand des bandits l'ont coincée et l'ont violée. Nous avons été obligés de venir ici [à FAVILEK, une organisation populaire de femmes qui vient en aide aux victimes de violence sexuelle depuis 1994] pour que l'organisation puisse s'occuper d'elle, car j'ai tout perdu. Ma maison s'est effondrée et j'ai également perdu mon activité. J'ai tout perdu. Elle a été violée début février. Je ne sais pas exactement où cela s'est produit. Lorsqu'ils l'ont relâchée, elle est partie à ma recherche... Je ne suis pas allée à l'hôpital [avec elle] car il faut de l'argent pour cela. Je n'ai pas d'argent pour les radiographies ou ce genre de choses... Je ne suis pas allée à la police. Si j'avais retrouvé les bandits, je serais allée à la police et cela aurait servi à quelque chose. Mais si je vais à la police sans rien apporter, c'est inutile... Si j'avais été près d'elle lorsque c'est arrivé, j'aurais pu faire une enquête. La seule chose que je fais, c'est aller à l'église et prier. »

Huit mois après le tremblement de terre, l'UNICEF continuait à exprimer ses préoccupations concernant la violence liée et genre et à considérer le manque de sécurité et les « conditions de vie difficiles » dans les camps comme les principaux facteurs qui augmentent les risques encourus par les femmes et les fillettes²¹. Les victimes de violence liée au genre n'ont pas d'autre abri ou hébergement disponible. Par conséquent, elles ne peuvent pas faire autrement que de rester à l'endroit où elles ont été agressées, et de vivre sous la menace constante d'être à nouveau attaquées.

Selon les éléments d'information dont nous disposons, les responsables de viols et d'autres formes de violence sexuelle, qui sont principalement des groupes de jeunes hommes, peuvent le faire en raison de la capacité limitée de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH. Toutefois, il est difficile de déterminer la véritable ampleur des violences. À travers son réseau de militants, l'ONG locale de femmes KOFATIV, la Commission des femmes victimes en faveur des victimes, a recensé plus de 250 cas de viol dans plusieurs camps pendant les 150 jours qui ont suivi le séisme de janvier.

Les attaques ont souvent lieu la nuit. Souvent, la femme ou la fillette est menacée et conduite de force dans un endroit isolé par des groupes d'hommes armés. De nombreuses femmes et fillettes sont agressées à l'intérieur de leur abri : les agresseurs déchirent la tente à l'aide de rasoirs ou de couteaux, puis les violent.

MACHOU

« Un jour, je suis allée aux toilettes. Il était entre 19 heures et 20 heures. Un garçon est arrivé derrière moi et m'a ouvert la porte des toilettes. Il m'a baïllonnée avec sa main et a fait ce qu'il voulait faire. Lorsqu'il a eu fini, il est parti et j'ai pleuré, pleuré... C'était un vendredi soir, en mars... Le garçon avait 16 ou 17 ans. Je ne le connaissais pas et je ne l'ai jamais revu... Il m'a frappée. Il m'a donné des coups de poing. Après le viol, je suis allée voir ma mère et nous l'avons cherché, mais nous ne l'avons pas trouvé. Ma mère m'a emmenée à l'hôpital le lendemain... Je ne sais pas pourquoi il m'a attaquée... J'ai tout le temps mal à l'abdomen. Je ne suis pas allée à la police car je ne connais pas ce garçon... Cela ne servirait à rien. Il ne vit pas dans ce quartier... Lorsque cela m'est arrivé, j'ai dit à ma mère que je n'aimais pas ce pays et que je voulais vivre à l'étranger, mais je n'ai pas de passeport ni de visa... Je n'ai pas envie de manger, car après ce qui s'est passé, je suis très triste tout le temps... J'ai peur que cela se reproduise. »

Machou a 14 ans et vit avec ses parents dans un campement de fortune pour les personnes déplacées de Carrefour Feuilles, au sud-ouest de Port-au-Prince.

JOCELYNE

« J'habitais à Grand Ravine [sud-ouest de Port-au-Prince]. Ma maison a été détruite et mon mari est mort sous les décombres. Cette nuit-là [le 12 janvier 2010], je suis restée dans la maison détruite. J'ai attaché des draps de lit ensemble pour mes enfants et moi... Alors que je dormais avec mes enfants sous les draps, trois hommes sont apparus au-dessus de moi... J'ai crié : "Vous me faites mal. Vous me faites mal." L'un d'eux m'a donné un coup de poing et m'a dit de me taire.

Ils ont refermé les draps, m'ont bâillonnée et m'ont violée. L'un des hommes me violait et les deux autres me maintenaient au sol... Il faisait sombre et je n'ai pas vu leur visage. Je ne sais pas qui ils sont.

« Depuis, je n'ai pas eu mes règles. Cela fait six mois. Je suis enceinte... Je ne sais pas comment va le bébé... Je ne mange pas très bien. Le bébé n'est pas bien nourri. J'ai très très faim... Je ne suis pas allée à l'hôpital. Quand je devais y aller, j'avais honte et peur... J'ai peur de marcher [dans la rue] car je crains que cela se reproduise... Et je n'avais pas assez d'argent pour aller à l'hôpital. L'hôpital est loin et il faut payer le transport... Il faut aussi de l'argent pour les médicaments. Avant le tremblement de terre, je vendais des marchandises dans les rues. Mais j'ai tout perdu. Un voisin me donne parfois de la nourriture pour mes enfants.

« Je ne suis pas allée à la police car je n'ai pas vu leur visage. Si j'avais vu leur visage, j'aurais signalé le viol. Et j'ai peur d'aller à la police... J'ai peur que ces hommes me tuent. »

Jocelyne vit toujours à Grande Ravine.

LA VIE DANS LES CAMPS

« Nous restons dans un endroit dans lequel personne ne peut vivre. [Pendant la journée], la chaleur nous tue, et la nuit nous ne pouvons pas sortir car nous avons peur d'être violées. À partir de 8 heures (du matin), il est impossible de rester sous la bâche car la chaleur est insupportable. Quand il pleut, l'eau coule à l'intérieur. Nous devons grimper sur des chaises et nous perdons tout. Les rats nous mangent. Même dans notre lit, les rats nous montent dessus et nous mordent. »

Une femme déplacée décrit ses conditions de vie à Amnesty International, juin 2010

Fin août 2010, on comptait plus de 891 camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans l'agglomération de Port-au-Prince. Seuls trois de ces camps ont été conçus et construits sur des sites où les normes humanitaires internationales pouvaient être respectées. À eux trois, Camp Corail, au nord de Port-au-Prince, Camp Solino à Croix-des-Bouquets et Camp Tabarre-Issa à Tabarre abritent un peu moins de 12 000 personnes. Cela ne représente qu'une faible part des personnes recensées comme déplacées qui vivent dans cette zone, à savoir plus de 1 140 000 personnes. Les personnes déplacées recensées reflètent la démographie du pays : 53 % sont des femmes et 38 % sont des enfants de moins de 18 ans²².

Des camps ont émergé sur presque tous les lopins de terre disponibles de l'agglomération de Port-au-Prince. Certains se trouvent dans des zones dans lesquelles la santé et la vie des personnes déplacées qui y vivent sont clairement mises en danger. Par exemple, certains sont situés à proximité de décharges, sur des plaines inondables, au pied de pentes instables ou dans des ravins, près de canaux remplis de détritiques qui débordent facilement en cas de pluie, dans des bidonvilles ou sur des routes principales. Ils ont été construits sur des terrains publics et privés, sur des places, des cours d'école, des terrains de football et des terrains appartenant à l'Église.

Les camps de fortune sont le seul refuge pour les communautés qui ont été chassées de chez elles par le séisme. Mais ils accueillent également des familles qui n'ont pas pu rester chez elles en raison de la pauvreté et qui s'y sont également installées dans l'espoir d'avoir accès à l'aide humanitaire et aux services de base assurés par les agences des Nations unies et les organisations humanitaires, comme l'eau, les installations sanitaires, les soins médicaux, la nourriture, l'éducation et les projets *cash-for-work*. La perte des moyens de subsistance et de la génération de revenus à la suite du séisme a particulièrement aggravé la pauvreté des femmes.

Les conditions de vie varient selon les camps. Lorsqu'une agence nationale ou internationale est responsable de la gestion du camp, les conditions sont tout autres²³. À la suite de sa visite en Haïti en octobre 2010, Walter Kalin, le représentant du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, a signalé que dans de nombreux camps, les conditions ne satisfaisaient pas aux normes minimales, notamment en ce qui concerne l'eau, les installations sanitaires et les abris. Les agences internationales et les ONG ont décrit les conditions de vie et sanitaires dans les camps haïtiens comme « difficiles », « effroyables » et « terribles²⁴ ».

DENISE

« Le 10 juin, je dormais sous mon abri en bâche quand trois hommes l'ont déchiré, sont entrés et m'ont violée. Ils étaient armés et ont pointé leur arme sur moi. Ces hommes sont entrés dans le camp juste pour faire cela. Une jeune femme du camp a également été violée. Heureusement, mes enfants ont eu le temps de s'enfuir de l'abri.

« Après le viol, j'ai été obligée d'aller à Grand Goâve... J'ai tout perdu dans le tremblement de terre... Je n'ai rien d'autre que les vêtements que je porte, pour mes enfants c'est la même chose, ils n'ont que les vêtements qu'ils portent.

« Je ne suis pas allée à l'hôpital, ni à la police. Maintenant, je suis en fuite... J'ai dû envoyer mes filles (de 13, 16 et 18 ans) à l'extérieur de la ville pour les protéger de la violence sexuelle.

« J'aurais préféré mourir sous les décombres que d'être confrontée à tout cela. Je ne vais pas bien du tout. Je n'ai nulle part où aller... Mon mari est porté disparu depuis le séisme. Il est toujours sous les décombres... Ce n'est pas une vie.

« J'aurais aimé que l'État me vienne en aide pour mes enfants, car ils devraient être l'école, sinon ils deviendront des enfants des rues... Cela va être très difficile pour eux... Ils allaient à l'école avant le tremblement de terre, mais maintenant je n'ai plus les moyens de les y envoyer. »

Au moment du séisme, Denise vivait à Léogâne, une ville à l'ouest de Port-au-Prince, avec ses six enfants âgés de 5 à 18 ans. Ils ont quitté la ville, qui a été presque entièrement détruite. En juin, elle vivait dans un camp pour personnes déplacées près de l'entrée de Léogâne. Après son agression, elle a à nouveau fui la ville.

Les camps sont fortement surpeuplés et l'espace de vie dans les abris est totalement inadéquat. De grandes familles s'entassent dans des tentes ou sous des bâches, et dorment souvent à même le sol car elles n'ont pas de couchages. Lorsqu'il pleut, de l'eau boueuse coule à l'intérieur des abris, et le sol se transforme en boue. Dans les camps qu'Amnesty International a visités, les hommes et les femmes ont exprimé leur frustration face au manque d'informations concernant les mesures que le gouvernement haïtien et les ONG internationales comptent prendre pour s'assurer qu'ils puissent être relogés dans les mois qui viennent dans des lieux plus sûrs et avoir accès à un hébergement et à des conditions de vies adéquats.

Les camps ne peuvent pas fournir de solution à long terme au déplacement à l'intérieur du pays ou à la pauvreté endémique. À la suite de sa visite dans le pays, le représentant du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a déclaré que la crise humanitaire haïtienne nécessitait une « solution de développement » pour respecter les droits économiques et sociaux de la population et réduire la dépendance à l'aide humanitaire²⁵.

CAROLE

« Ma mère est morte, mon père est mort. Je me suis construit un petit abri sur la place Pétion [au Champ-de-Mars]... Je vis seule. J'avais une bâche mais elle s'est déchirée et M. m'a donné une petite tente pour y vivre... Le 16 février, je suis allée acheter de l'eau vers 20 heures. Lorsque je suis rentrée chez moi, je me suis allongée. Un homme est entré. Il a enlevé les draps qui me couvraient et quand j'ai essayé de crier il a mis sa main sur ma bouche... Il a déchiré mes vêtements et m'a violée. Il m'a donné des coups de pied et de poing avant de partir. Lorsque j'ai pu appeler à l'aide, il a fendu la bâche et s'est enfui. M. et E. sont arrivés juste après... Je suis allée à l'hôpital général le 17 février. M. est venu avec moi la première fois... J'ai perdu beaucoup de sang. J'ai saigné pendant 22 jours... À l'hôpital, il y avait un médecin étranger. Il m'a donné des médicaments et m'a demandé de revenir car j'avais des plaies. Il m'a donné des médicaments contre les infections et le VIH/sida. Il m'a dit que je devais les prendre en mangeant... Mais je n'avais pas d'argent pour acheter de la nourriture. »

LODY

« Le 15 février vers 19 heures, je suis sortie de la place pour aller faire des achats et lorsque je suis rentrée, trois hommes m'ont appelée. Je n'y ai pas fait attention. L'un d'eux est venu vers moi et m'a attrapée au poignet. J'ai essayé de me débattre, mais il m'a forcée à venir avec lui. Il n'y avait pas de lumière... Ils m'ont violée dans la rue... Je n'ai pas vu leur visage. Il était couvert. Ils m'ont beaucoup frappée... Après m'avoir violée tous les trois, ils m'ont laissé partir... Je suis revenue au camp et j'ai raconté à ma tante ce qui s'était passé.

« Je suis allée à l'hôpital deux ou trois semaines plus tard mais il était fermé... Je n'y suis pas allée immédiatement car j'avais honte... Je ne suis pas retournée à l'hôpital.

« Je ne suis pas allée à la police parce que je ne connaissais pas les hommes qui m'ont violée... Leur visage était couvert et je n'ai pas pu les identifier. Je voulais aller à la police mais ma tante m'en a découragé. Elle m'a dit que ce serait inutile.

« Maintenant, j'ai envie de pleurer. Personne ne peut m'aider. Je n'ai pas de travail. Je ne peux pas étudier... J'ai vu un psychologue et je lui ai expliqué ce qui m'est arrivé. J'ai mal à la tête mais je n'ai pas les moyens de continuer à voir un psychologue.

« Les autorités de ce pays devraient mettre plus de policiers en service pour que nous soyons plus en sécurité... S'il y avait de l'éclairage public, ce ne serait probablement pas arrivé. »

Lody, 26 ans, vit à Canapé Vert.



19 janvier 2010. Quelques jours après le séisme, des femmes marchent dans les ruines de Port-au-Prince. CC BY-NC 2.0



Camp Carradeux (novembre 2010). Les tentes détruites par les tempêtes n'ont pas été remplacées. Près d'un an après le séisme, on compte encore plus de 1,3 million de personnes déplacées. CC BY-NC-SA 2.0

DOUBLEMENT TOUCHÉES
DES FEMMES S'ÉLEVENT CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES DANS LES CAMPS HAÏTIENS

À l'extrême droite : Palais national, Port-au-Prince (septembre 2010). Le séisme a causé d'importants dégâts. Les opérations de déblaiement ont été principalement réalisées à la main, les engins de levage disponibles étant en nombre insuffisant.

À droite : Champ-de-Mars, Port-au-Prince (septembre 2010). L'absence d'amélioration des conditions de vie dans les camps suscite un profond sentiment d'injustice.

CC BY-NC-SA 2.0



© Ansel Herz/http://mediahack.org



© Mark Snyder



© Amnesty International



À l'extrême gauche :

Camp Cozbami, Cité Soleil (juillet 2010).

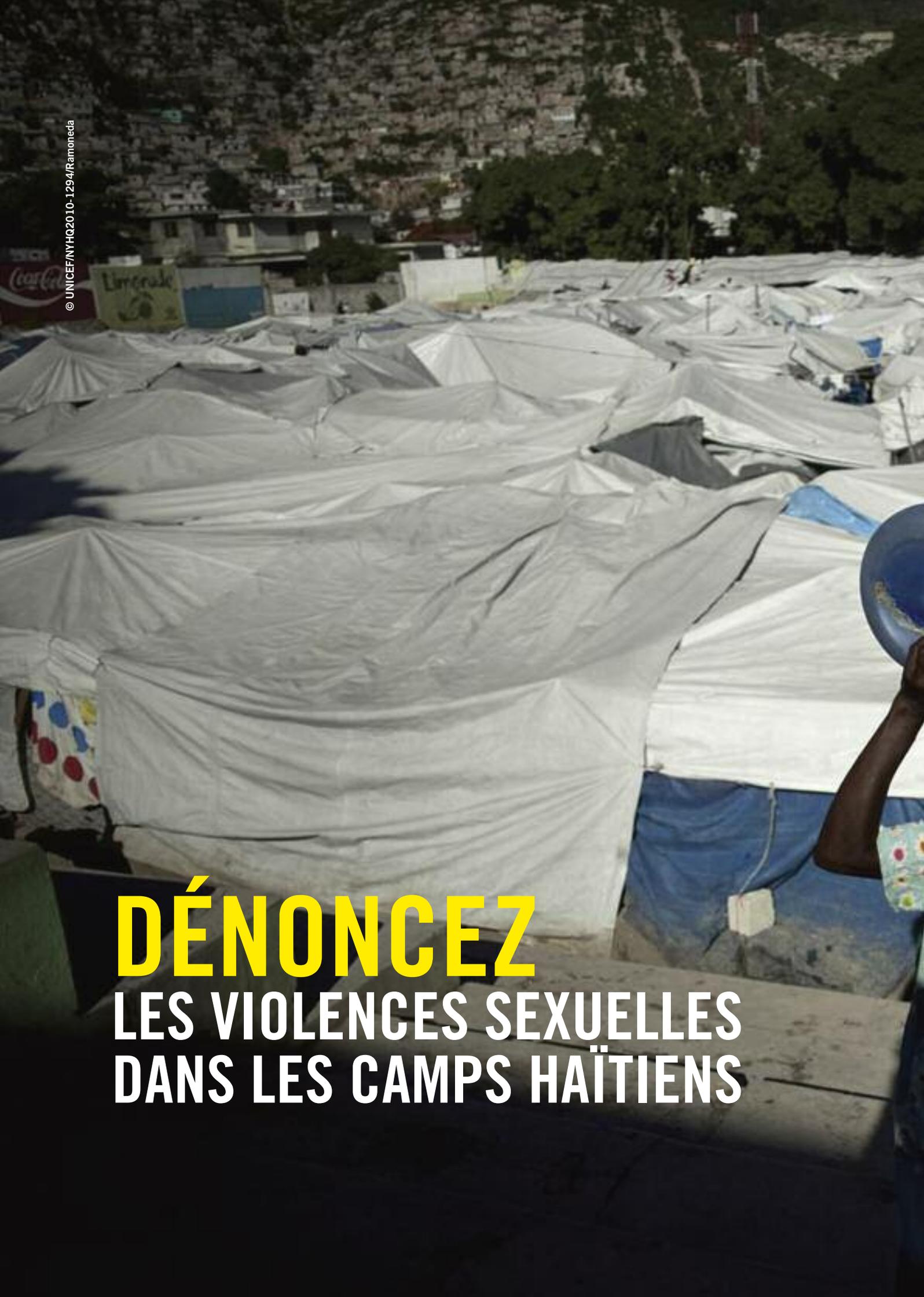
Des familles nombreuses s'entassent sous des tentes ou des bâches. Chaque personne n'a que très peu de place.
CC BY-NC-SA 2.0

Au centre : **Champ-de-Mars, Port-au-Prince (mars 2010).**

Dans la région de Port-au-Prince, des camps sont apparus sur la moindre parcelle disponible. La plupart sont totalement surpeuplés.

À gauche : **Camp de Penchinat, Jacmel (juin 2010).**

Des millions de personnes vivent toujours sous des tentes et des bâches qui ne les protègent guère de la chaleur écrasante de l'été et des pluies torrentielles de la saison cyclonique.



DÉNONCEZ
LES VIOLENCES SEXUELLES
DANS LES CAMPS HAÏTIENS



Une femme qui transporte un bidon d'eau longe un camp de tentes de Port-au-Prince (juin 2010). CC BY-NC-ND 2.0

**DOUBLEMENT TOUCHÉES
DES FEMMES S'ÉLÈVENT CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES DANS LES CAMPS HAÏTIENS**

En haut à l'extrême droite :

Des enfants jouent sur le toit d'une maison de Port-au-Prince (juin 2010).

À droite et en bas au centre : Des femmes et des hommes préparent un repas pour 5 000 personnes avec de la nourriture distribuée par le Programme alimentaire mondial (camp de Penchinat, Jacmel, mars 2010).

La distribution de nourriture a cessé à la fin du mois de mars, à la demande du gouvernement.

En bas à l'extrême droite : Centre-ville de Port-au-Prince (septembre 2010). Des vendeurs ambulants installent leur marchandise dans des rues bordées de gravats depuis le séisme. CC BY-NC-SA 2.0

En bas à gauche :

Champ-de-Mars, Port-au-Prince (mars 2010).







Depuis le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, ONU Femmes travaille au renforcement des services aux victimes de violences liées au genre et à leurs familles dans des centres et des refuges temporaires à Port-au-Prince et Jacmel.

LA PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET LIÉES AU GENRE

« Nous sommes victimes, nous ne mourrons pas sans parler. Nous avons déjà été victimes, nous ne mourrons pas sans parler »

Paroles d'une chanson chantée par des membres de FAVILEK (extrait), enregistrée par Amnesty International, juin 2010.

Les violences sexuelles et liées au genre sont des atteintes aux droits humains. La responsabilité principale de garantir le respect des droits humains des femmes et des fillettes en Haïti incombe au gouvernement haïtien. Même si Haïti a ratifié des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le pays ne protège pas les droits des femmes et des fillettes. Les atteintes aux droits humains, et notamment la violence sexuelle et liée au genre, sont monnaie courante dans les camps.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a déclaré que les États parties devaient prendre toutes les mesures juridiques et autres nécessaires pour assurer une protection efficace des femmes contre la violence liée au genre, y compris des mesures de prévention et de protection²⁶.

Dans le cadre de leur rôle de soutien au gouvernement haïtien, la MINUSTAH, les agences des Nations unies et les organisations humanitaires partagent la responsabilité de renforcer les mécanismes nationaux pour prévenir la violence sexuelle et liée au genre et y répondre. La participation des femmes à la planification et à la mise en œuvre de tous les efforts d'assistance doit devenir une priorité pour garantir le droit des femmes et des fillettes à ne pas subir de violence liée au genre.

De nombreuses personnes déplacées sont également confrontées à des atteintes à leurs droits économiques, sociaux et culturels. Le respect, la promotion et la protection de ces droits sont des éléments essentiels d'une « protection efficace » et doivent faire partie intégrante de toutes les politiques et initiatives visant à régler la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Pour traiter la situation du déplacement à l'intérieur du pays et y trouver des solutions, le gouvernement haïtien peut s'aider du document *Framework for Durable Solutions for Internally Displaced Persons* pour élaborer une législation, des politiques et des programmes nationaux qui promeuvent des solutions aux déplacements à l'intérieur du pays. Ce document aborde les problèmes auxquels les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays peuvent être confrontées dans différentes situations et propose des solutions conformes au respect et à la protection des droits humains.

L'impact du séisme sur les institutions publiques a exacerbé la faiblesse chronique et ancienne des efforts fournis par le gouvernement pour protéger et promouvoir les droits humains. Les personnes déplacées vivant dans des camps et les communautés qui les accueillent ont dû se reposer largement sur les agences internationales et les ONG nationales. Les efforts de ces organisations ont été entravés par l'échec des autorités haïtiennes à proposer un plan efficace et global pour gérer les actions liées à la catastrophe et par le fait que la coordination avec les autorités haïtiennes n'a pas toujours été possible ou efficace.

Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays²⁷ sont particulièrement adaptés aux conditions de tous ceux qui, en Haïti, restent déplacés à la suite du séisme de janvier. Ils établissent des normes pour la protection des personnes déplacées pendant trois phases : avant le déplacement, pendant le déplacement et lors du retour et de la réintégration. Ils reflètent le droit international humanitaire et relatif aux réfugiés et aux droits humains et y sont conformes.

JOSETTE

« Le 3 mai vers 9 heures, j'ai quitté ma tente pour aller aux toilettes [l'une des toilettes portables en plastique près du Palais Présidentiel]. Lorsque j'étais aux toilettes, la porte s'est ouverte. Il n'y avait pas de verrou. J'ai d'abord pensé que c'était le vent, mais en fait, c'est un homme qui a ouvert la porte. Il faisait nuit. Il y avait deux hommes : l'un est entré dans les toilettes et l'autre est resté à l'extérieur pour faire le guet. J'ai essayé de me débattre contre l'homme qui est entré, mais il a sorti un couteau et l'a appuyé contre mon aine. Après m'avoir violée, il s'est enfui. J'ai immédiatement appelé à l'aide et une voiture de police qui patrouillait dans le quartier s'est arrêtée. J'ai expliqué aux policiers ce qui s'était passé. Ils m'ont demandé où se trouvaient les agresseurs, mais lorsque je leur ai dit qu'ils s'étaient enfuis, les policiers m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. Le lendemain, une personne de KOFATIV m'a accompagnée à l'hôpital de Médecins sans frontières. Je ne suis pas retournée à la police car ils ne feraient rien pour moi. »

Si Josette ne fait pas confiance à la police, ce n'est pas pour rien : 48 heures seulement après le séisme qui a tué son mari et détruit sa maison, Josette a été violée. Elle a déclaré à Amnesty International : « Trois hommes ont sorti leurs armes et m'ont attrapée. Ils m'ont emmenée sous une tente, sur la place devant le Palais de Justice. Ils m'ont frappée et m'ont violée. Ensuite, ils m'ont jetée dans la rue. Le soir même, je suis allée au poste de police Cafétéria pour signaler le viol et déposer plainte. Le policier en service m'a demandé de l'argent pour acheter de l'essence pour la voiture de police mais il n'avait rien pour écrire sur du papier ! »

Josette a 39 ans et cela fait un an qu'elle vit sous une bâche avec ses quatre enfants dans un camp pour les personnes déplacées, au Champ-de-Mars, à Port-au-Prince. Elle travaillait comme vendeuse des rues dans le centre de Port-au-Prince, mais après le séisme, toutes ses marchandises ont été pillées. Elle a déclaré à Amnesty International : « À présent, je ne peux pas envoyer mes enfants à l'école car je n'ai pas d'argent. »

Outre les Principes directeurs, le gouvernement peut également s'appuyer sur les *Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire. Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence*. Ces directives visent à permettre aux acteurs humanitaires, aux communautés et aux gouvernements de planifier, d'établir et de coordonner des interventions multiseCTORIELLES pour prévenir la violence sexuelle et y répondre dans le cadre de plans de préparation aux situations d'urgence et pendant les premières phases et les phases plus stabilisées des plans d'urgence²⁸. Elles se fondent sur d'autres directives, outils, normes et recherches développés par les Nations unies, des ONG et des chercheurs.

Le recueil systématique d'informations sur la violence liée au genre était l'un des principaux objectifs du Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes 2005-2011 d'Haïti. Pourtant, à la fin de l'année 2010, aucun mécanisme ou processus visant à recueillir ces informations de manière systématique n'a été mis en place. Bien avant le séisme, Amnesty International avait fait part aux autorités haïtiennes de ses préoccupations concernant le fait que le manque d'informations sur la violence liée au genre était un problème grave, car il signifiait qu'il était impossible de distinguer les politiques efficaces pour s'attaquer à ces problèmes, qui devaient donc être poursuivies, de celles qui ne le sont pas. L'absence de ce type d'informations clés est en elle-même un obstacle pour progresser dans l'élimination de la violence liée au genre²⁹. La mise en œuvre d'une base de données nationale pour suivre la violence contre les femmes est un objectif stratégique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing³⁰. L'élaboration du Programme d'action était l'une des recommandations faites par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans ses observations finales sur le premier rapport d'Haïti soumis au Comité en 2009³¹.

Les mécanismes déjà limités de prévention et de réaction qui existaient avant janvier 2010 ont été encore ébranlés par le séisme. Le ministère de la Condition féminine et des droits des femmes a été détruit, ce qui a largement freiné sa capacité à proposer une réponse adéquate aux informations signalant des violences sexuelles et liées au genre après le séisme.

Les postes de police et les tribunaux de paix ayant été détruits ou gravement endommagés par le tremblement de terre, il est plus difficile pour les victimes de signaler les violences sexuelles et liées au genre dont elles ont fait l'objet. À Port-au-Prince, par exemple, le tremblement de terre a totalement détruit le poste de police de Fort National, dans lequel une unité spéciale de policiers suivait une formation pour apprendre à réagir face à des victimes de violence sexuelles. Ce projet pilote était une première en Haïti³². Au lendemain du séisme, des policiers n'ayant pas reçu de formation spécifique ont été chargés de recueillir les signalements de violence liée au genre au poste de police de Port-au-Prince, dans le quartier du Champ-de-Mars. En mars, au moment où Amnesty International a visité ce poste de police, des victimes de viol devaient faire leur déclaration assises à une table installée sur le trottoir, à l'extérieur du poste de police. Le fait qu'aucun endroit adéquat et sécurisé

ne soit disponible pour déposer une plainte est un obstacle majeur au signalement des violences, dans une société où la violence sexuelle est fortement stigmatisée. Il est donc difficile pour les femmes et les fillettes de signaler un viol ou de demander des soins médicaux. Le signalement des violences sexuelles est également limité par la peur des représailles. En effet, les femmes et les fillettes n'ont pas d'autre choix que de rester dans les mêmes abris inadéquats du camp dans lequel elles ont été agressées, et de déposer plainte dans la rue, où elles pourraient être vues ou entendues en train de parler à la police.

Le signalement de la violence sexuelle et liée au genre reste problématique en Haïti. La majorité des victimes interrogées par Amnesty International n'ont pas signalé le crime subi à la police ou à la justice, ou, si elles ont essayé de le faire, leur demande a été rejetée ou le crime n'a pas été dûment enregistré. La population fait peu confiance aux institutions publiques pour travailler efficacement, et de nombreuses victimes ont l'impression que le signalement d'un crime à la police est quasiment inutile. Leur expérience montre qu'il est rare que la police agisse rapidement après le signalement d'un viol. Certaines victimes ont également décrit des attitudes discriminatoires et dédaigneuses à leur égard de la part de policiers, ce qui les décourage encore plus à signaler des actes de violence sexuelle.

Plusieurs personnes interrogées ont déclaré à Amnesty International que lorsque les femmes allaient signaler leur viol à la police, on leur répondait que la police ne pouvait rien faire ou on leur demandait de l'argent pour compléter les ressources de la police, par exemple pour acheter de l'essence pour les besoins de l'enquête. Même lorsque l'attaque a eu lieu à quelques encablures du poste de police, des policiers auraient demandé aux victimes de donner de l'argent pour l'essence. L'excuse la plus courante donnée aux femmes signalant un viol est : « nous ne pouvons rien faire si vous ne savez pas qui était l'agresseur ».

MARIE

Marie habitait avec sa famille élargie à Cité Plus, l'un des quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince. Plusieurs membres de sa famille sont morts dans le tremblement de terre, notamment sa mère et son mari. Sa maison a été détruite. Elle vit à présent avec sa fille de huit ans dans un abri de fortune qu'elle a elle-même construit sur la place Pétion, au Champ-de-Mars. Ce camp, qui héberge 30 000 personnes déplacées selon les estimations, n'est qu'à quelques mètres du Palais Présidentiel et du poste de police principal de Port-au-Prince. Toutefois, Marie a déclaré n'avoir jamais vu la police patrouiller sur la place Pétion.

Elle a expliqué à Amnesty International qu'elle a été victime de viol collectif à quelques mètres seulement du poste de police : « Le 10 juin, vers 1 heure du matin, des personnes se sont introduites de force dans mon abri... Ils nous ont bandé les yeux, moi et mon amie... Ma fille a commencé à pleurer et ils lui ont donné des coups de pied. Mon neveu a commencé à pleurer et ils l'ont également frappé. Ils m'ont blessée avec un couteau. Ils étaient cinq hommes, trois m'ont violée... Certains avaient des armes à feu, d'autres des couteaux... Lorsque vous appelez [à l'aide], les gens vous entendent mais ils ne viennent pas vous aider quand il y a des personnes armées... Je n'ai pas d'argent pour aller chez le médecin... J'aurais vraiment souhaité [aller à la police] mais [les policiers] n'écoutent pas, ils n'écoutent pas ce que vous dites. »

Marie vit toujours sur la place Pétion, dans une peur constante.

Ce genre de réactions négatives et inefficaces de la part des autorités crée une atmosphère qui décourage encore davantage les femmes à signaler leur viol. Ainsi, loin de se sentir soutenues, elles ont le sentiment d'être abandonnées et vulnérables à d'autres agressions éventuelles. Par la même occasion, cela donne aux responsables de ces violences l'impression qu'ils ont peu de chance de devoir répondre de leurs actes. L'impunité et les difficultés d'accès à la justice renforcent l'insécurité dans les camps.

NOËLLE

« Je vis avec mon neveu de 11 ans et ma filleule d'un an sous des draps attachés ensemble. Nous avons une bâche mais elle a été détruite par la pluie. La pluie entre dans notre abri, ce qui nous empêche de dormir.

« [Le 5 mai, vers minuit], trois hommes sont entrés et ont pointé leur arme sur moi. Deux d'entre eux m'ont retenue et m'ont bâillonnée avec leurs mains. Je ne pouvais pas appeler à l'aide. Lorsque j'ai essayé, ils m'ont dit que si je criais, ils me tueraient. L'un d'eux m'a violée, mais quand le deuxième s'apprêtait à le faire, j'ai réussi à crier... Ils se sont enfuis. Les enfants ont pleuré du début à la fin... »

« J'avais peur d'aller à l'hôpital. J'avais honte d'avoir à y expliquer ce qui m'était arrivé. Je ne suis pas allée à la police non plus.

« Avant le séisme, j'étais vendeuse ambulante ; je vendais des sandales. Mais j'ai tout perdu dans le séisme.

« Aujourd'hui, je vis toujours sous les mêmes draps, dans la même zone du Champ-de-Mars. Si j'avais un endroit où aller, j'irais. Je n'ai nulle part où aller. »

Lorsque sa maison de Cité Plus s'est écroulée le 12 janvier, Noëlle a perdu toute sa famille : sa fille de cinq ans, ses parents et quatre frères. Depuis lors, elle vit dans un campement de fortune pour les personnes déplacées au Champ-de-Mars.

Dans certains camps, des mécanismes visant à détecter la violence sexuelle et liée au genre ont été mis en place. Toutes les femmes et les fillettes dont les cas sont cités dans ce rapport ont été soutenues par un réseau de militants impliqués dans deux organisations populaires, la Commission des femmes victimes en faveur des victimes (KOFIV) et Femmes Victimes Debout (FAVILEK). Ces organisations sont gérées par des victimes de violence sexuelle. Elles sont les principaux points de contact pour les femmes qui vivent dans les camps, y compris pour les victimes récentes qui n'ont pas encore parlé de leur expérience ou recherché du soutien pour gérer les conséquences du viol.

L'un des principaux objectifs de ces organisations est d'assurer l'accès à la justice et aux réparations de la part de l'État haïtien. Cependant, les victimes de violence sexuelle se heurtent à d'énormes obstacles pour accéder à la justice et la grande lenteur et l'inefficacité des procédures judiciaires en décourage plus d'une.

CLAIRE

Claire est une fondatrice de FAVILEK et est chaque jour en contact avec des victimes de viol depuis la création de l'organisation, en 1994. Claire a été violée pour la première fois en 1988, alors qu'elle n'avait que 17 ans. Elle est tombée enceinte. Après le coup militaire de 1991, elle a été violée par des soldats qui ont pénétré de force chez elle.

Le viol de femmes et de fillettes faisait partie d'une campagne militaire et paramilitaire visant à terroriser la population et à punir ceux qui avaient soutenu le gouvernement démocratiquement élu du président Jean-Bertrand Aristide. Claire et plusieurs des centaines d'autres femmes violées entre 1991 et 1994 se sont rassemblées pour créer FAVILEK après le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, lorsqu'elles se sentaient suffisamment en sécurité pour entamer le long combat pour la justice et les réparations.

Deux jours seulement après le séisme, Claire a été violée une troisième fois, dans un camp de fortune du Champ-de-Mars.

Aucun des agresseurs de Claire n'a été traduit en justice. Pourtant, malgré les nombreux obstacles que doivent surmonter les victimes de viol, Claire continue à croire qu'un jour, la justice triomphera.

« Je suis sûre que nous parviendrons à obtenir [justice et réparation], même s'il nous faudra cent ans, mille ans pour cela. Même si je meurs, les autres femmes victimes continueront le combat pour obtenir justice et réparation dans ce pays... La police doit [...] changer d'attitude et de comportement envers [...]. Quand nous déposons une plainte, ils ne nous écoutent jamais... Le ministère de la Condition féminine et des droits des femmes ne nous répond jamais lorsque nous leur envoyons nos doléances... »

« Nous connaissons de nombreuses femmes victimes de viol au Champ-de-Mars... Nous les accompagnons à l'hôpital... Nous ouvrons un dossier sur leur cas et nous leur apportons tous le soutien que nous pouvons en fonction de nos ressources. Quand nous nous réunissons, nous chantons, nous parlons, nous organisons des séances de réflexion, nous plaisantons. Nous essayons de nous réjouir de pouvoir effacer [les viols] de nos mémoires.

« À chaque fois que nous nous rassemblons, chacune apporte 4 gourdes³³, 2 gourdes, 3 gourdes, ou ce qu'elles peuvent donner. C'est notre cagnotte. De cette façon, nous parvenons à collecter 100 gourdes [environ 2,50 dollars], que nous conservons. Ainsi, quand une nouvelle victime vient nous voir, nous pouvons payer le trajet jusqu'à l'hôpital... Ainsi, nous arrivons à couvrir les frais de transport... Depuis le séisme de janvier, 250 femmes victimes ont rejoint FAVILEK. Elles viennent de toute l'agglomération de Port-au-Prince, de Croix-des-Bouquets, du Champ-de-Mars, de Grand Ravine, et même de Léogâne. »

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement haïtien doit remplir ses obligations de protection des femmes et des fillettes contre la violence liée au genre dans toutes les circonstances. Il doit notamment répondre aux risques spécifiques que les femmes et les fillettes doivent affronter dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. La capacité des institutions peut certes limiter la prévention et les réponses apportées par le gouvernement à la violence sexuelle et liée au genre. Cependant, il a tout de même la responsabilité de jouer un rôle moteur dans la coordination des mesures, des programmes et des actions menés par des acteurs de la communauté internationale, comme la MINUSTAH, les agences des Nations unies, les organisations humanitaires et les ONG. Avec le soutien de la communauté internationale, le gouvernement doit entreprendre des actions fermes et immédiates pour traiter le problème de la violence sexuelle et liée au genre.

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT HAÏTIEN ET À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- Faire du problème de la violence contre les femmes une priorité des efforts humanitaires et de reconstruction en Haïti.

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT HAÏTIEN

Développer et mettre en œuvre une stratégie globale pour prévenir et lutter contre la violence liée au genre dans les camps.

- Garantir une consultation et une participation efficaces et élargies des femmes et des fillettes dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir et lutter contre la violence liée au genre.
- Demander de l'aide pour mettre en place un mécanisme de collecte et de conservation des preuves de viol en vue des poursuites qui seront ensuite engagées contre les responsables présumés.

Cartographier la violence sexuelle et liée au genre

- Réaliser une analyse globale de la situation sur les risques courus par les femmes et les fillettes dans les camps afin de compléter les informations nécessaires pour développer des mesures de protection contre la violence sexuelle et liée au genre.
- Établir un mécanisme pour recueillir de manière systématique les informations relatives à la nature et à l'étendue des violences liées au genre à l'intérieur et autour des camps.
- Mettre en place un mécanisme uniforme et à l'échelle du pays pour enregistrer les cas de violence sexuelle et liée au genre signalés, et apporter un soutien suivi aux professionnels de la santé, à la Police nationale haïtienne, aux autorités judiciaires et aux organisations de défense des droits des femmes.
- Identifier les pratiques existantes et les meilleures pratiques en termes de mesures de prévention, à la fois formelles et informelles, aux niveaux du camp et de la communauté.
- Veiller à ce que les femmes et les fillettes contribuent et participent activement à l'ensemble de ces processus, de la conception de ces mécanismes jusqu'à leur surveillance et leur évaluation.

Prévention et mesures de sécurité dans les camps

- Promouvoir et garantir la consultation et la participation des femmes et des fillettes dans le cadre de la conception et la mise en œuvre de mesures de protection au niveau de la communauté et à l'intérieur des camps.
- Soutenir les initiatives de prévention et de protection sur le terrain lorsqu'elles sont conformes aux lois nationales et aux dispositions relatives aux droits humains.
- Veiller à ce que les agents de la Police nationale d'Haïti participent activement à des patrouilles de nuit conjointes programmées avec des agents de la police des Nations unies et à ce que leur présence réponde de manière adéquate aux préoccupations en matière de protection des femmes et des fillettes des camps.

Réponse

- Prendre des mesures fortes pour combattre l'impunité et donner aux femmes des informations claires sur les recours auxquels elles ont accès.
- Apporter du soutien aux initiatives au niveau des communautés et aux organisations populaires comme KOFIV et FAVILEK, et d'autres qui soutiennent également les victimes de la violence liée au genre. Ajouter ces organisations aux services de liste de cartes de référence mis à la disposition des victimes de violence sexuelle, qui sont largement distribuées par le gouvernement.
- Développer des protocoles destinés à tous les fonctionnaires participant aux enquêtes, aux poursuites et aux sanctions relatives à la violence contre les femmes, en veillant à ce que ces processus soient efficaces, cohérents et transparents, et s'assurer que toutes les victimes puissent demander justice et obtenir des réparations.
- S'assurer que la police accueille les femmes et les fillettes qui souhaitent signaler des faits de violence sexuelle dans un climat de sécurité et de confidentialité. Les plaintes relatives à de tels actes doivent obligatoirement être enregistrées et faire l'objet d'une enquête impartiale et efficace dans les plus brefs délais.
- Habilitier la police à répondre rapidement aux incidents relatifs à des violences sexuelles et liées au genre.
- Distribuer aux policiers haïtiens les principes directeurs sur la violence liée au genre dans le contexte de la crise humanitaire.
- S'assurer que les dispositions législatives et les procédures judiciaires relatives à la violence contre les femmes et les fillettes sont systématiquement appliquées par la Police nationale et la justice haïtiennes, de telle sorte que tous les crimes soient identifiés et fassent l'objet d'une réponse adéquate.
- Établir, financer et coordonner des services pour que les femmes et les filles victimes de violence sexuelle et liée au genre aient accès à des services de santé, juridiques et sociaux, y compris au transport vers les centres médicaux.

RECOMMANDATIONS AUX ORGANISMES DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (DONT LA MINUSTAH)

- Maintenir et étendre la présence policière et militaire dans les camps dans l'optique d'assurer la sécurité des femmes et des fillettes, en coordination avec elles et avec leur participation pour concevoir les stratégies de protection et de sécurité.
- Continuer à soutenir et à renforcer la capacité des organisations non gouvernementales et populaires à surveiller les cas de violence sexuelle et liée au genre et à demander réparation.
- Augmenter de manière significative le nombre d'observateurs des Nations unies chargés de veiller au respect des droits humains.

NOTES

¹ Conférence de presse du secrétaire général des Nations unies sur Haïti, à la suite de son exposé au Conseil de sécurité, 18 janvier 2010. Disponible sur : <http://tinyurl.com/373w5kt>. Consulté en novembre 2010.

² Organisation internationale pour les migrations (OIM), Cluster coordination/gestion des camps. *The Displacement Tracking Matrix (DTM), Mise à jour V2.0, 9 décembre 2010*. Disponible sur : <http://tinyurl.com/35y4t3e>. Consulté en décembre 2010.

³ Les 10 % des ménages les plus riches contrôlaient 68 % de l'ensemble des revenus des ménages. Source : PNUD, *La vulnérabilité en Haïti. Chemin inévitable vers la pauvreté ? Rapport national sur le développement humain – Haïti, Septembre 2004*. Disponible sur : <http://tinyurl.com/368bn6>.

⁴ Brookings-Bern Project on Internal Displacement, *Human Rights in Natural Disasters. Operational Guidelines and Field Manual on Human Rights Protection in Situations of Natural Disaster*, 2008. Disponible sur : <http://tinyurl.com/2eaog3u> (consulté en octobre 2010).

⁵ La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes définit ainsi la violence liée au genre : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Cette déclaration englobe la violence au sein de la famille, au sein de la communauté et la violence perpétrée ou tolérée par l'État, quelles que soient les circonstances.

⁶ Voir par exemple : Amnesty International, *Haïti's Human Rights Challenge*. Disponible sur : <http://tinyurl.com/2ed4zhv>. Pour un aperçu de la violence sexuelle et liée au genre avant le séisme, voir : Amnesty International, *Ne leur tournez pas le dos. La violence sexuelle contre les filles en Haïti* (index : AMR 36/004/2008) ; *Haïti : Lutter contre la pauvreté et la violence Protéger les mineures employées de maison en Haïti* (index : AMR 36/004/2009) disponible sur : www.amnesty.org ; et Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Le droit des femmes de vivre libres de violence et de discrimination en Haïti*, 10 mars 2009 (OEA/Ser.L/V/II), disponible sur : <http://tinyurl.com/2b9v6nh>.

⁷ Haïti a ratifié les traités internationaux relatifs aux droits humains contraignants et concernant la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays suivants : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

⁸ Cette définition a été adoptée par le Comité permanent interorganisations en 2000 (*Protection of Internally Displaced Persons, Policy Paper Series, No. 2, 2000*) et se fonde sur une consultation menée par le Comité international de la Croix-Rouge, qui regroupe environ 50 organisations humanitaires et de défense des droits humains. Le Comité permanent interorganisations est un forum interorganisations mis en œuvre en 1992 pour la coordination, le développement de stratégies et la prise de décision, auquel participent des partenaires humanitaires majeurs dépendant ou non des Nations unies.

⁹ InterAction, *GBV Analysis: Lessons from the Haitian Response and Recommended Next Steps. An Analysis from InterAction's Gender-Based Violence Working Group*. Document d'orientation, novembre 2010. Disponible sur : <http://tinyurl.com/2bnsze3>. Consulté en novembre 2010.

¹⁰ Représentant du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, *Droits des personnes déplacées dans leur propre pays à Haïti : Mémoire fondé sur une visite de travail à Port-au-Prince (12-16 octobre 2010)*. La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti a été mise en place par le président haïtien et regroupe des hauts fonctionnaires haïtiens et des membres de la communauté internationale. Elle est co-présidée par le Premier ministre haïtien et par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour Haïti, Bill Clinton. Cette commission a été mandatée pour « effectuer une planification stratégique et la coordination et la mise en œuvre des ressources des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales et le secteur des affaires » et pour « accepter les propositions [de projets] en fonction de leur cohérence et de leur coordination avec le Plan d'action Haïti ». La durée de son mandat est de 18 mois. Source : <http://www.cirh.ht/sites/ihr/en/about%20us/Pages/default.aspx>.

¹¹ Voir par exemple : Institute for Justice and Democracy in Haiti, Bureau des Avocats Internationaux, *Our bodies are still trembling: Haitian women's fight against rape*, juillet 2010. Refugees International, *Haïti : Embourbé dans la phase d'urgence*, 6 octobre 2010, disponible sur : <http://tinyurl.com/25uzns9>.

¹² Les délégués d'Amnesty International se sont également entretenus avec des membres d'un comité de camp local, des ONG locales et internationales, des organisations des communautés, des représentants des gouvernements étrangers en mission en Haïti, ainsi qu'avec du personnel de la MINUSTAH et d'autres agences des Nations unies présentes dans le pays.

¹³ Outre le signalement de cas de viol par KOFAVIV, SOFA (Solidarité des femmes haïtiennes), une autre organisation haïtienne de défense des droits des femmes, a indiqué avoir reçu 114 victimes dans ses bureaux entre janvier et juin,

dont 56 étaient des fillettes. SOFA, *Rapport Bilan 10, Cas de Violence Accueillis et Accompagnés dans les 21 Centres Duvanjou de la Sofa de Janvier à Juin 2010*.

¹⁴ Brookings-Bern Project on Internal Displacement, *Human Rights in Natural Disasters Operational Guidelines and Field Manual on Human Rights Protection in Situations of Natural Disaster*, 2008. Disponible sur : <http://tinyurl.com/2eaog3u> (consulté en octobre 2010).

¹⁵ Elizabeth Ferris et Diane Paul, *Protection in natural disasters*, Brookings-Bern Project on Internal Displacement.

¹⁶ InterAction, *GBV Analysis: Lessons from the Haiti Response and Recommended Next Steps*.

¹⁷ InterAction, *Prioritizing protection in Haiti: Lessons and Recommendations*. Document d'orientation, 2 novembre 2010. Disponible sur : <http://tinyurl.com/26q323p>.

¹⁸ La réponse humanitaire au séisme apportée par le gouvernement haïtien, les agences des Nations unies et les organisations non gouvernementales est coordonnée grâce à des groupes thématiques ou clusters. Il s'agit d'un mécanisme visant à coordonner les réponses humanitaires comme les urgences de premier ordre, adopté par le Comité permanent interorganisations en 2006. En Haïti, le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires a mis en œuvre 13 clusters : Agriculture, Coordination et gestion de camp, Reprise rapide, Éducation, Télécommunications d'urgence, Nourriture, Santé, Logistique, Nutrition, Protection (sous-clusters : protection de l'enfance et violence liée au genre), Hébergement et éléments non alimentaires, Assainissement de l'eau et Hygiène.

¹⁹ Haiti Protection Cluster. *Situation Report, June 2010*. Disponible sur : <http://tinyurl.com/2g4rnm5>. Consulté en novembre 2010.

²⁰ Le sous-cluster Violence liée au genre concerne la prestation immédiate de services humanitaires et l'action pour prévenir et répondre à la violence liée au genre, ainsi que le développement de services, de systèmes et de structures à long terme pour protéger les femmes et les fillettes de la violence liée au genre. Dirigé par le Fonds des Nations unies pour la population, avec un soutien significatif de l'UNICEF, le sous-cluster Violence liée au genre en Haïti compte parmi ses membres (internationaux et nationaux) les Nations unies et des ONG, ainsi que le gouvernement haïtien.

²¹ « Les statistiques fiables relatives à l'ampleur de la violence liée au genre ou à ses tendances sont difficiles à recueillir et à valider. En revanche, les informations non confirmées et les évaluations qualitatives des facteurs de risque de la violence liée au genre ont manifestement augmenté, alors que la situation des femmes et des enfants était déjà exceptionnellement précaire avant le séisme. Les conditions de vie difficiles dans les camps augmentent la fréquence des cas de protection, et les femmes et les enfants sont ensuite exposés aux atteintes aux droits humains, à l'exploitation, à la violence et à la négligence. » UNICEF, *Haiti Monthly Situation Report, septembre 2010*. Disponible sur : <http://tinyurl.com/335uo2w>. Consulté en novembre 2010.

²² OIM, Cluster coordination/gestion des camps. *Registration update, 15 octobre 2010*.

²³ Selon les dernières informations dont dispose Amnesty International en octobre, moins de 30 % des camps étaient gérés par une agence. Source : Refugees International, *Haïti: Embourbé dans la phase d'urgence*, 6 octobre 2010, disponible sur : <http://tinyurl.com/25uzns9>.

²⁴ Voir UNICEF, *Dans l'Haïti de l'après-séisme, l'UNICEF fait face à la violence sexiste et tâche de modifier les perceptions*, disponible sur : <http://tinyurl.com/24d6xpy> ; Refugees International, *Haïti: Embourbé dans la phase d'urgence*, 6 octobre 2010, disponible sur : <http://tinyurl.com/25uzns9> ; et Jenkins/Penn Haiti Relief Organization, <http://jphro.org/>.

²⁵ Représentant du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, *Droits des personnes déplacées dans leur propre pays à Haïti : Mémoire fondé sur une visite de travail à Port-au-Prince (12-16 octobre 2010)*. Disponible sur : www.idjh.org.

²⁶ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale 19 (Violence à l'égard des femmes), para.24 (t)

²⁷ Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays [ONU], disponibles sur <http://tinyurl.com/kj36hc>

²⁸ Les *Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire. Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence* ont d'abord été diffusées par le Comité permanent interorganisations en 2005. Elles sont disponibles sur : <http://tinyurl.com/299g4nc>.

²⁹ Voir, par exemple, Amnesty International, *Ne leur tournez pas le dos. La violence sexuelle contre les filles en Haïti*.

³⁰ D'après l'objectif stratégique H.3., Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation, les gouvernements doivent « établir de meilleures statistiques ventilées par sexe et par tranche d'âge sur les victimes et les auteurs de toutes les formes de violence contre les femmes, comme la violence familiale, le harcèlement sexuel, le viol, l'inceste et les sévices sexuels, ainsi que la traite des femmes et des petites filles, y compris les violences commises par des agents de l'État ».

³¹ Voir *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, Haïti, 43^e session, CEDAW/C/HTI/CO/7, 10 février 2009. Disponible sur : <http://tinyurl.com/25auay9>.

³² Le centre de Fort National s'inspire du modèle brésilien du *Comisaria da mulher*, un poste de police spécialement conçu pour les victimes féminines. Une deuxième unité était basée au poste de police de Delmas 33, qui a également été entièrement détruit par le séisme.

³³ La gourde est la monnaie officielle d'Haïti ; 1 gourde = 0,02 USD (taux de change de juin 2010).



**JE VEUX
AIDER**

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE, LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.
- Faites un don pour soutenir l'action d'Amnesty International.

Ensemble, nous ferons entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

nom

adresse

pays

courriel

Je désire faire un don à Amnesty International
(merci de faire des dons en livres sterling, en dollars US ou en euros)

somme

veuillez débiter ma carte

Visa

Mastercard

numéro

date d'expiration

signature

Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège d'Amnesty International, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené-e à recevoir des courriers d'autres associations et ONG. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher cette case :

Veuillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International dans votre pays. Vous trouverez une liste des sièges d'Amnesty International dans le monde entier à l'adresse suivante : www.amnesty.org/en/worldwide-sites

Si Amnesty International n'est pas présente dans votre pays, faites parvenir ce formulaire à :
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House,
1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni



DOUBLEMENT TOUCHÉES

DES FEMMES S'ÉLÈVENT CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES CAMPS HAÏTIENS

Plus d'un an après la destruction de leur maison par un séisme dévastateur, plus d'un million de Haïtiens déplacés vivent toujours dans des camps de fortune. Les tentes et les bâches n'offrent aux femmes et aux fillettes que peu de protection contre les viols et autres violences sexuelles qui se généralisent dans des camps surpeuplés et en proie à l'insécurité.

Les violences sexuelles et liées au genre étaient déjà répandues à Haïti avant le séisme, mais les déplacements de population et les conditions de vie dans les camps ont aggravé les risques courus par les femmes et les fillettes. La longue période de déplacement subi a provoqué l'effondrement des réseaux et des structures, fondés sur la famille et la communauté, qui assuraient aux femmes un niveau minimum de protection contre la violence et un certain soutien pour faire face à ses conséquences.

Ce rapport contient de nombreux témoignages de victimes de violences sexuelles dans les camps haïtiens. Pour améliorer leur situation, Amnesty International demande au nouveau gouvernement d'établir et de mettre en œuvre un plan global visant à assurer la protection et la sécurité des femmes et des fillettes dans les camps haïtiens et à mettre les femmes au centre des efforts de reprise et de reconstruction.

amnesty.org

Index : AMR 36/001/2011
Janvier 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

